



# Snad Info DI



INTERREGION DE DIJON

## COMITE TECHNIQUE DU 15 FEVREIER 2012

Ce mercredi 15 février 2012, les Organisations Syndicales étaient réunies pour le premier CTSD (Comité Technique des Services Déconcentrés) depuis les élections professionnelles d'octobre 2011. Cette instance nouvelle, qui remplace l'ancien CTPS DI, est issue des accords de Bercy sur la rénovation du dialogue social, sensé être plus favorable aux syndicats. On rappellera que le CTSD traite des sujets comme l'action des services (performance), la FP, les moyens ainsi que des effectifs d'une DI. Le CTSD n'est plus paritaire, c'est-à-dire que seules les OS votent pour ou contre les propositions de l'Administration. Si les OS votent unanimement contre un projet de l'Administration, celle-ci est tenue de reconvoquer les représentants du personnel, sur le même ordre du jour, afin de présenter encore ses projets éventuellement modifiés suite aux remarques et arguments des OS dans le cadre de la négociation. Ainsi, le CT est un nouvel espace de dialogue social ... sur le papier ! Car il semble bien que face à cette nouvelle façon de travailler une formation soit nécessaire, mais pas que pour les OS, comme le montrera ce compte-rendu.

Traditionnellement, le premier ex-CTP de l'année concernait les effectifs de référence (ER) et le PAE (plafond autorisé d'emploi). Le nouveau CTSD fait de même. Ainsi, l'ordre du jour établi par le Président, le nouveau DI, M. BAILLET, traitait des ER et du PAE 2012, mais aussi du PAP 2012 (Projet Annuel de Performance) et du PIF 2012 (Plan Interrégional de Formation). On peut rappeler ce que sont ces notions d'ER et de PAE : la DG ne raisonne qu'en masse salariale depuis la LOLF 2001, elle distribue un PAE plafond autorisé

d'emplois à chaque DI, à charge pour ce dernier de se débrouiller avec cette enveloppe de salaires (calculés en ces fameux ETPT Equivalent Temps Plein Travaillé) et les ER qui représentent la situation des services estimée « raisonnable » par l'administration pour fonctionner. Par exemple, il est fixé à Chartres un effectif de référence 2011 de 6 emplois ventilé par catégories comme suit : 1A+, 1A, 1B, 3C. Sachant que les ER sont toujours inférieurs au PAE, l'administration ne gère qu'à la baisse et surtout elle estime que compte tenu des événements qui surviennent dans l'année (arrivées, départs, promotions), elle doit toujours se garder « une réserve » d'emplois ; on le comprend, cela au détriment des conditions de travail des agents (sous-effectifs des services) et au risque de devoir toucher aux structures elles-mêmes !

En introduction de ce CTSD, le Président a rappelé longuement les modes de fonctionnement de cette nouvelle instance. Il a précisé que si un deuxième CT est reconvoqué, et que les OS s'opposent encore aux propositions, l'avis est réputé rendu et on ne convoque pas une troisième fois. L'Administration peut alors mettre en place les mesures proposées ! On voit bien les limites de l'exercice lorsque la négociation tourne court ! Et c'est bien ce qui s'est passé ce mercredi avec notre nouveau Directeur : l'ensemble des OS et la CGT ont lu une déclaration préalable (voir pièce jointe) réaffirmant notre opposition aux réductions d'effectifs et fermetures de structures douanières et prévenant que nous voterions tous contre un PAE 2012 en baisse (-34 ETPT) et des ER en baisse (-34 ER). La CGT a ensuite lu sa déclaration préliminaire (voir pièce jointe). Un débat s'est engagé après que la CGT ait indiqué que compte-tenu de la disparition des CTS régionaux (demandée par la DG et refusée par les OS en national), nous n'assisterions pas au groupes de travail régionaux éventuels qui n'ont plus aucune légitimité ! Le Président a regretté cette position « affaiblissant le dialogue social ». Nous avons rétorqué que les CTP régionaux étaient justement un lieu de dialogue social, local et démocratique, et que la DG aurait dû les conserver ! Puis le Président a tenu à répondre aux différentes questions posées par les OS dans leurs liminaires. Il a ainsi été rappelé que le nouveau CTSD n'avait pas de Règlement Intérieur type à adopter (en instance de discussion « difficile » au niveau ministériel Fonction Publique) et que donc on ne pouvait pas légalement voter les procès-verbaux précédents. Pour le Président, cela ne pose pas de problème (on travaille sur l'ancien RI) et surtout, nous devrions voir avec nos instances qui discutent encore ... sous-entendu, c'est de la faute des OS ! Ensuite, et là nous avons commencé à perdre patience, le Président a eu un discours très technocratique à propos des réformes qu'il faut accepter même si cela

nécessite des sacrifices, car le monde a changé et on ne peut pas faire l'autruche et mettre la tête dans le sable ! « Tout ce qui est réforme passe par un purgatoire » a t'il ajouté, expliquant que le sentiment éprouvé face à l'accélération des réformes est normal (difficultés éprouvées), car cela va trop vite, mais à un moment, si on fait des efforts, on passe le cap et on est bien content ... La CGT ne peut que regretter ce discours lénifiant et moralisateur que nous avons subi toute la journée avec nos collègues des autres OS. A aucun moment, il n'a été possible de véritablement « dialoguer » avec le Président.

Les organisations syndicales (CFDT - CGT - Solidaires) ont alors voté contre l'adoption de PV de séances précédentes compte tenu des éléments exposés plus haut, l'UNSA/CFTC et le SND/FO s'abstenant.

En ce qui concerne la Performance (contrat pluriannuel de performance pour 2012/2013), sujet traité à partir d'un document d'orientation exposant les axes de travail et qui sera développé par chaque DR dans sa région, nous avons subi là aussi un discours très cadré, le Président rappelant qu'il fallait bien définir nos orientations de travail et le cadre qui va avec. A nos objections sur la forme et le fond, M. BAILLET nous a rétorqué qu'on ne pouvait pas se contenter de « bricolage » par-ci par-là (!), on appréciera le terme utilisé. Dans le document présenté, on insiste sur le fait que les agents de la DI devront travailler en réseau dans le cadre des nouveaux schémas d'organisation mis en place ces dernières années. La CGT est favorable au travail en réseau, mais avec un vrai échange dans les deux sens, et à condition qu'on arrête de taper sur les collègues de terrain dont on ignore le travail ! On peut se demander d'ailleurs si certains dans l'encadrement supérieur ne devraient pas seulement apprendre à respecter les agents. Les agents de la surveillance ont travaillé, lors des deux dernières semaines, dans des conditions difficiles, par des températures inférieures à -15°C. Ils ont tout de même effectué quelques contentieux significatifs, notamment de nuit. En remerciement, ils ont eu droit à des remarques par mail sur leur façon de mener une procédure. Le Président a convenu que nos cadres supérieurs n'étaient pas exemptés de formules de politesse dans leur courriers

L'Administration a aussi rappelé que les Chefs d'Unités, voire les chefs d'escouades, pouvaient à tout moment adapter les services en fonction des conditions climatiques. Il est hors de question de faire prendre des risques aux agents et aux usagers.

A propos de la Formation : tout est parfait et il n'y a aucun problème, elle est en adéquation avec les demandes des agents qui seront désormais correctement formés aux métiers. On ne peut plus se contenter d'une FP sur un coin de table entre deux collègues ! dixit le Président. Qui 5 minutes plus tard se contredit lorsque la CGT explique qu'une FP sur GILDA serait utile vu les problèmes récurrents : cela n'est pas nécessaire ni envisagé, les RR maîtrisant toute la problématique... aussi bien l'encaissement que les 16. A notre demande, l'administration a rappelé que les agents de la surveillance devaient participer aux heures de formation TPCI qui s'élèvent à 24 heures par an et par agent. Il existe une note de cadrage à appliquer.

Puis nous avons abordé le troisième point à l'ordre du jour : les ER et le PAE 2012. Sur les 34 ER supprimés, 1 concerne la DI, 6 concernent le Centre, 6 la Bourgogne et 21 la Franche-Comté ! Aussitôt, les OS ont abordé le sujet de la fermeture du STA de Morteau, fermeture qui sera discutée courant 2012. Comme lors de l'entrevue de la CGT avec le DI en décembre, aucun argument n'a semblé atteindre la cible. Il est ainsi prévu de rebasculer sur le SGAP local. Problème : il n'y en a pas ! Nous avons alors ajouté que cela risquait de coûter bien plus cher d'externaliser ces services, sans parler de l'expérience professionnelle de nos deux collègues qui sera définitivement perdue. Où vont aller les collègues sachant qu'on diminue de - 3 les ER à la brigade de Morteau ? Réponse du DI : mais ce n'est que sur le papier ! Agacement de la CGT qui demande une interruption de séance. Elle sera refusée. Quel bon dialogue social ! **Enfin, les OS voteront contre les ER et le PAE 2012, unanimement.** C'est alors que le Président surprend encore les OS : l'ordre du jour indiquait des mesures d'organisation du service, non communiquées dans les documents de travail. Le DR de Bourgogne expose ainsi son projet de guichet unique TABAC en Bourgogne, piste déjà évoquée lors d'un CTPS DR en Bourgogne. La CGT réagit fortement lorsqu'il en vient à parler des collègues concernés et des ER qu'il faudra modifier : aucun document de travail n'ayant été communiqué, nous ne pouvons décemment pas engager de débat ! Le Président essaye malgré tout de forcer les syndicats à l'adoption de cette mesure d'organisation soumise au vote. Face aux refus des OS, le Président est alors bien penaud, comme son directeur. Il tente encore de faire accepter la modification de l'ordre du jour du prochain CT (afin d'intégrer clairement cette mesure) qu'il va devoir reconvoquer suite au vote unanime **contre** des OS sur les ER/PAE 2012. Refus des organisations syndicales qui estiment que l'ordre du jour ne peut être modifié par l'Administration pour le deuxième CT. Le Président essaye alors en expliquant que si les OS demandent cette

modification, cela sera accepté. On le voit, cette nouvelle instance de dialogue est encore bien difficile à manier, mais une formation sera nécessaire aussi pour l'Administration ! Finalement, M. BAILLET se résigne et accepte un futur troisième CTSD concernant les mesures d'organisation qu'il avait prévu de faire passer.

Conclusion : le dialogue social qu'on nous a vanté n'est en fait qu'un prétexte et l'Administration espère bien que les OS se désuniront au fur et à mesure des CTSD, laissant le terrain libre à toutes leurs mesures de casse du service public douanier ! Face à l'affirmation suivante du Président « la Douane n'a pas vocation à faire du social », la CGT réaffirme au contraire que dans le contexte actuel de crise mondiale et d'ultra libéralisation des échanges et bientôt des services, celle-ci a plus que jamais une utilité économique et sociale !

Tout au long de cette journée le Président a dit ne pas apprécier le « bricolage » en parlant du fonctionnement de la douane. Nous constatons que pendant toute la durée de ce premier CTSD, les représentants de l'administration de l'Interrégion de Dijon n'ont fait que de la « bricole » !

La délégation du Snad CGT :

BOURIGAULT Didier - AUGRIS Didier - CLERC Bernard

LACAZE Patricia - RAYNAUD Françoise - DURIF Christophe

BOURGON Céline - PICHARD Yannick



## Déclaration préalable au CTSD de Dijon du 15 février 2012

Monsieur le Président,

Suite aux élections professionnelles, qui ont confirmé la 1ère place de notre organisation sur l'échiquier syndical douanier, nous nous retrouvons pour la première fois en formation de comité technique local. En effet, les nouvelles dispositions des accords de Bercy sur le dialogue social modifient quelque peu le fonctionnement, les prérogatives et les compétences des comités techniques.

**Le 8 décembre 2011, vous avez reçu une délégation du Snad CGT Interrégional. Vous aviez alors accepté le principe d'une FP commune à l'ensemble des OS, sous l'égide de l'administration, concernant le sujet. Nous attendons toujours. Il est donc nécessaire que les travaux de ce premier CTL débutent par une information de votre part des principaux changements qui prévalent dorénavant. C'est votre responsabilité de le faire afin que cette instance remplisse pleinement sa mission.**

Cependant, monsieur le Président, vous nous permettrez d'apporter à cette instance quelques éléments relevant de la lecture que la CGT a faite de ces accords.

Notre organisation a milité depuis toujours pour que les contours de la représentativité soient révisés en profondeur afin que la démocratie soit le socle du dialogue social. Cette dernière passe par le vote des agents qui, par ce geste, légitiment les représentants élus que nous sommes. Un premier pas a été franchi mais il y a encore du chemin à faire et la CGT va poursuivre son action pour améliorer le texte adopté.

Dans l'attente, nous voulons évoquer la problématique de la représentativité et notamment la question importante de la négociation ainsi que celle concernant les droits et moyens alloués aux élus du personnel afin d'exercer efficacement et pleinement le mandat que leur ont confié les personnels.

Si vous perdez, monsieur le Président, votre droit de vote ainsi que la prépondérance de votre voix, votre rôle n'en est pour autant amoindri, bien au contraire.

Contrairement à l'attitude de l'Administration de rejet systématique des critiques et propositions des représentants du personnel qui prévalait jusqu'à présent, votre mission va consister à rechercher le consensus et faire remonter réellement les revendications et propositions des douaniers de tous corps et de tous grades.

En ce sens, il est important de préciser qu'il en est fini des groupes de travail utilisés auparavant de façon pernicieuse dans l'objectif de faire passer les plans néfastes aux personnels et au service public. Ces GT régionaux sont purement et simplement supprimés et c'est un bien pour le dialogue social. La lecture des documents reçus ne fait que confirmer cette vision. Nos directeurs, nos receveurs semblent complètement déconnectés du terrain. La problématique des nouvelles applications ... faites remonter. Les collègues qui craquent ... faites remonter. Les services publics saturés... faites remonter. Les retours jamais. Il paraît que les chefs de bureau, l'encadrement en général ne fait pas remonter... Pourtant ce n'est pas le discours entendu auprès des services OP/CO/AG et surveillance. **Qui sont les menteur(se)s?!!!**

D'autre part, vous nous demandons de confirmer monsieur le Président, que le CTL peut être un lieu de propositions sur l'organisation et les conditions de travail, pouvant aboutir à l'ouverture de négociations. C'est en tout cas ce que semblent dire les textes adoptés.

Les directives de la Fonction Publique indiquent également que la question des moyens affectés aux élus du personnel est partie intégrante de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif régissant le dialogue social. Ceci n'est pas secondaire qu'il s'agisse des moyens matériels que des droits facilitant l'exercice des mandats. C'est là aussi un fait générateur de l'instauration d'une réelle démocratie.

Aujourd'hui, nous réaffirmons notre opposition à la suppression des emplois en douane comme le font d'ailleurs les quatre autres OS de la DI; Monsieur le président arrête cette démagogie administrative qui fait la part belle aux « magouilles » avec un maillage géographique dans votre DI de plus en plus en inadéquation avec les flux des trafics en tous genres. La froide réalité est la réduction des services et du personnel fixée par un simple acronyme : ETPT (Emploi à Temps Plein Travaillé). La traque à ces derniers est lancée avec

comme objectif principal la catégorie C. ( variation 2012/2011: -362 emplois de C sur -372 pour l'ensemble des catégories. « rapport Assemblée Nationale de Mr CARCENAC Thierry Annexe 23 page 90 ») Monsieur le Président ne parlez pas de repyramidage pour toute explication, car lorsque l'on constate le nombre de poste ouvert dans le concours interne de C en B, lorsque l'on regarde les conditions du 8ème échelon d'ACP1, nous ne pouvons y voir que mépris.

Que dire de l'éloignement des CHS, des formations bien tardive en rapport aux nouvelles applications, de la politique de dénigrement des services de terrains, de la non valorisation de leur travail, des réformes des catégories A, B, C par rapport à des cadres supérieurs toujours gagnant, jamais perdant et cela avec bien moins de responsabilité, que dire de la DRC sans correspondant social dans une période où les risques psycho-sociaux sont de plus en plus important...

Les événements climatiques de l'été 2003 ont fait prendre conscience des conséquences sur la santé au travail en cas d'ambiance thermique extrêmes. Travailler en environnement froid peut-être dangereux pour la santé (hypothermie, engelures). Le CHS préconise l'anticipation des mesures. Pendant plus de deux semaines les agents de la branche surveillance ont travaillé sous **des températures inférieures à - 15°C**.

Mais qui des représentants de l'administration assis autour de cette table s'est préoccupé de leurs conditions de travail. Personne ! Pire la surveillance doit faire face à l'attitude méprisante des cadres supérieurs ! Certains technocrates douaniers bien au chaud dans leurs bureaux surchauffés, se permettent même des remarques sur la façon de mener une procédure, suite à un contentieux réalisé de nuit. Notre hiérarchie apprend-elle la politesse dans les formations management ?

La CGT renouvelle ses demandes de 2009, 2010, 2011 concernant les statistiques du coût de la masse salariale par grade dans l'interrégion, ! et aussi le bilan des réformes AG, CI, comptable, dédouanement, surveillance, chaîne hiérarchique... Y aurait-il des incohérences dans les bilans de ces réformes ? Est ce cela le dialogue social que vous prônez ?

Vos réponses quant à cette déclaration liminaire seront importantes dans la mesure où elles témoigneront de la volonté ou non de l'administration à réellement changer la donne dans la prise en compte de l'avis et de l'opinion des agents.

Pour conclure, à l'instar de ce qui a été acté au niveau ministériel, nous faisons la demande que soit mis en place un CTL annuel dédié à la sécurité, la santé au travail et à l'organisation du travail.

Les élus CGT

Syndicat Fraternité Démocratie	
<b>JE ME SYNDIQUE A LA CGT</b>	
	
<b>SNAD - CGT</b>	
<b>Pour renforcer La démarche et l'action revendicative Fondées sur la démocratie et l'unité</b>	
<b>NOM :</b> .....	<b>PRENOMS :</b> .....
<b>DIRECTION :</b> .....	<b>AFFECTATION :</b> .....
<b>GRADE :</b> .....	<b>Le</b> .....
<b>ADRESSE POUR MA PRESSE SYNDICALE :</b> ..... ..... .....	(Signature)
A découper et à remettre à un responsable CGT ou à expédier au SNAD CGT 263, Rue de Paris – Case 452 – 93515 MONTREUIL CEDEX	